

PMA, GPA, accès aux origines, fin de vie... les propositions du comité d'éthique

Article rédigé par *Le Monde*, le 25 septembre 2018

Source [Le Monde] Dans un avis rendu public mardi sur la loi de bioéthique à venir, le Comité consultatif national d'éthique se prononce de nouveau en faveur de l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules.

La balle est désormais dans le camp du législateur. Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a rendu public, mardi 25 septembre, son avis sur la loi de bioéthique à [venir](#). Objectif, [infléchir](#) ce texte révisé pour la dernière fois en 2011 pour en faire « *une loi de confiance dans l'individu sur les grandes avancées des sciences plutôt qu'une loi d'interdiction* », selon les mots de son président, Jean-François Delfraissy. Pour cela, le CCNE suggère plusieurs ouvertures, notamment en matière de recherche sur les embryons surnuméraires, de possibilités d'accès des couples ayant un projet parental au diagnostic préconceptionnel ou de transfert in utero d'un embryon préalablement conservé après le décès de l'homme faisant partie du couple. Le comité réaffirme également sa position favorable à la procréation médicalement assistée (PMA) – ou assistance médicale à la procréation (AMP) – pour les couples de femmes ou les femmes seules.

Au-delà, le CCNE a exploré des domaines essentiels dans lesquels il s'était jusque-là peu aventuré comme santé et environnement ou numérique et santé. « *Le numérique modifie complètement l'organisation de notre système de santé. Il pose aux individus la question de leur accord pour [entrer](#) dans des bases de données et plus globalement de la place du consentement dans la médecine de demain* », souligne Jean-François Delfraissy.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://www.lemonde.fr/bioethique/article/2018/09/25/pma-gpa-acces-aux-origines-fin-de-vie-les-propositions->